



# La Lettre Du DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Juillet 2020

Numéro 176

## Quel que soit le futur, il faut, dès maintenant préparer la rentrée

Avant ce mois de mars, fermer, précipitamment, les écoles était un scénario impensable. Pourtant, jusqu'au 11 mai, le confinement a été total. Seuls les enfants des professionnels indispensables étaient reçus dans certaines écoles. Puis, une majorité a rouvert et accueilli partiellement en classe des élèves dont les parents étaient volontaires. Et, à partir du 2 juin, toutes les écoles sont rouvertes, « l'obligation scolaire » prenant effet le 22 juin. Ce n'était pas une « rentrée » comme si l'on sortait de vacances, car était assurée une continuité éducative permettant la poursuite du service public grâce à des enseignants créatifs et motivés.

Le maintien de la fermeture aurait été beaucoup plus facile d'un point de vue politique et d'un point de vue sanitaire mais pouvait rendre la rentrée de septembre plus difficile après presque six mois d'absence avec la classe. Cependant, les enseignants ont déployé bien des efforts pour, de manière expérimentale, mettre en place de nouvelles méthodes d'apprentissage en ligne pour l'inédite école à la maison. Ce n'est pourtant qu'un pis-aller car rien ne remplace la relation directe avec la classe. Les parents n'ont-ils pas mieux appréhendé l'enseignement en présentiel et l'importance du travail collectif avec l'équipe éducative. Ils ont dû, aussi, plus qu'avant responsabiliser leurs enfants. Vont-ils, demain s'impliquer, dans l'école, pour la coéducation, plus qu'auparavant ? Selon le ministère 8 % des élèves décrocheurs ont perdu le contact avec les enseignants pendant huit à dix semaines de confinement. Cela est déjà trop.

Soyons conscients de vivre une période particulière au cours de laquelle certains tentent, de plus en plus, de dévoyer les principes fondateurs d'égalité en éducation et de laïcité pour réactiver les vieilles antiennes, au nom du libéralisme d'entreprise appliqué à l'enseignement. Sans vergogne, ils revendiquent des subsides publics ou des mesures illégales de défiscalisation pour mieux concurrencer l'école de la République. Ils entrevoient la crise sanitaire comme une opportunité pour créer, très récemment, une nouvelle fondation et des écoles ou des lycées privés au moment où d'autres réactivent en toute discrétion leur think tank. Certains sont-ils tentés de remettre en cause, en catimini, dans cette période particulière, les fondamentaux de l'école publique pour vivre, entre soi, hors de la mixité sociale avec des moyens de la puissance publique ?

Le court délai avant la fin de l'année scolaire ne permet pas d'avoir le temps de constater si les choses se passent bien lors de cette reprise. Mais les enfants sont contents de se retrouver, les enseignants et les parents aussi. Cependant, tous n'ont jamais attendu les vacances d'été avec autant d'impatience. Nous aussi DDEN qui avons poursuivi nos missions, en dépit des circonstances exceptionnelles.

Bonnes vacances à toutes et tous chères et chers collègues.

Eddy Khaldi, 1 juillet 2020



## SOMMAIRE

- ⇒ Contre tous les racismes, le respect des principes républicains
- ⇒ Bibliothèque Numérique Mondiale en accès libre
- ⇒ La géographie de l'ascension sociale
- ⇒ Lutter contre le harcèlement en ligne
- ⇒ Agir pour l'école : nouvelle levée de bouclier
- ⇒ Création de la fonction de directeur d'école
- ⇒ La santé à l'école primaire
- ⇒ Numérique : vers les Etats généraux
- ⇒ Enquête DDEN – Sortie du confinement

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

## CONTRE TOUS LES RACISMES, LE RESPECT DES PRINCIPES RÉPUBLICAINS

Le **Collectif laïque national** comprend et partage l'émotion, aujourd'hui mondiale, suscitée par le meurtre de Georges Floyd par un policier à Minneapolis (Minnesota, États-Unis). La dénonciation du racisme et la protestation contre les violences policières rejoignent les combats laïques et républicains du Collectif laïque national.

Ce drame américain nous rappelle que ce pays fut esclavagiste sur son propre sol jusqu'en 1864, ségrégationniste ensuite jusqu'aux années 1960, et qu'il continue aujourd'hui à tolérer dans nombre de ses États fédérés, des pratiques ouvertement racistes.

Le Collectif laïque national souligne que la France n'est pas les États-Unis, contrairement à ce que prétendent, au mépris de l'histoire, ceux qui tentent de détourner le mouvement en le réduisant à des « tensions communautaires ». En France, la République, fondée dès l'origine sur l'universalisme émancipateur, a aboli l'esclavage en 1794 et, de nouveau, en 1848 dès qu'elle fut de retour.

De même, la colonisation, poursuivie par la IIIe République en méconnaissance de ses principes émancipateurs, a toujours trouvé des Républicains pour la combattre au nom de ces principes mêmes, puis pour s'engager dans les luttes de décolonisation. La République française ne porte donc pas en soi un racisme institutionnel, « systémique », comme le prétendent les adversaires de l'universalisme. Le juste et indispensable combat contre le racisme ne doit pas être détourné en une mise en accusation de la République et un abandon des luttes émancipatrices au profit de l'affrontement de communautarismes qui assignent les individus à une couleur de peau.

L'émotion ne doit pas l'emporter sur la raison - ni sur l'ordre public - n'en déplaise au ministre de l'intérieur. Et l'intervention de la Garde des Sceaux n'est pas davantage conforme au principe républicain de séparation des pouvoirs, nécessaire au déroulement serein de la procédure judiciaire en cours.

Il est vrai qu'en France, comme dans d'autres pays même démocratiques, des actes racistes perdurent. Si la police, dont l'exercice de la coercition légalement autorisée et proportionnée est l'une des missions, peut comporter en son sein des individus racistes, il existe en revanche une longue tradition républicaine dans les forces de l'ordre à laquelle le Collectif laïque national apporte son soutien.

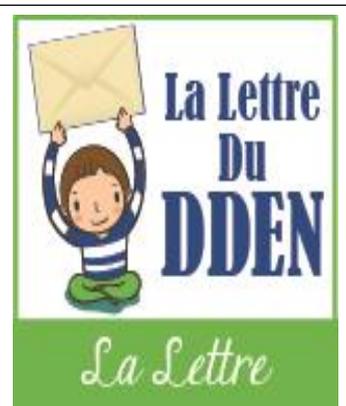
Ainsi, il est hautement regrettable que certains membres des forces de l'ordre se croient autorisés à excéder leur mission – certes difficile – par exemple en pratiquant, parfois de façon discriminatoire, des contrôles au faciès ou des humiliations voire des brutalités sur des personnes arrêtées.

Engagés dans la lutte contre tous les racismes, le Collectif appelle les Pouvoirs publics à promouvoir le strict respect des principes républicains dans le recrutement, la formation et l'encadrement humain et réglementaire des forces de police et de gendarmerie. Il s'inquiète de la présence en leur sein d'éléments extrémistes chez qui le racisme s'accompagne clairement d'intentions et de propos antirépublicains.

Le collectif rappelle que la lutte contre le racisme implique aussi le rejet des théories racialistes et indigénistes qui fracturent la société et déconstruisent la citoyenneté.

Il en va de la sauvegarde de la République et de ses principes.

Fait à Paris, le 15 juin 2020



**Une source  
d'informations  
extraordinaire en  
libre accès**

L'UNESCO a eu la grande idée de donner accès gratuitement à la Bibliothèque Numérique Mondiale sur Internet.

Un beau cadeau à toute l'humanité ! Voici le lien : <https://www.wdl.org/fr> pour la France.

Il rassemble des cartes, des textes, des photos, des enregistrements et des films de tous les temps et explique les joyaux et les reliques culturelles de toutes les bibliothèques de la planète, disponible en sept langues.

Profitez-en et faites-en profiter votre entourage.



## LA GÉOGRAPHIE DE L'ASCENSION SOCIALE

Les chances des enfants de classes populaires d'accéder à des postes qualifiés varient aujourd'hui du simple au double selon le département de naissance. La note analyse ces écarts entre les territoires et esquisse les politiques publiques à mettre en œuvre pour les réduire.

Les chances d'ascension sociale des individus d'origine populaire (soit les enfants d'ouvriers et d'employés) varient du simple au double selon leur département de naissance. L'ascenseur social fonctionne bien dans certaines régions — Île-de-France, Bretagne, Midi-Pyrénées — et mal dans d'autres — Poitou-Charentes, Picardie, Nord-Pas-de-Calais.

Pour les individus d'origine populaire, la mobilité ascendante apparaît faiblement liée au dynamisme économique des territoires. Elle est en revanche fortement liée à l'éducation — en particulier à l'obtention d'un diplôme du supérieur.

La massification de l'enseignement secondaire puis supérieur a certes favorisé globalement la mobilité sociale ascendante qui a augmenté au cours des dernières décennies, mais sans faire disparaître les « trous noirs » de l'éducation et de la promotion sociale. L'analyse économétrique tend à montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème de rendement de l'éducation mais plutôt d'accès à l'éducation. Or les inégalités territoriales d'accès au supérieur sont restées inchangées jusqu'à aujourd'hui. Augmenter les chances de mobilité ascendante dans les territoires défavorisés suppose donc une démocratisation réelle de l'accès à l'enseignement supérieur là où celui-ci est le plus difficile. Au-delà des politiques visant une meilleure égalité des chances face à l'éducation en amont de l'université, cela peut passer par une aide à la mobilité étudiante, une offre universitaire élargie, le décloisonnement des académies ou une coopération renforcée entre les académies d'Île-de-France et celles des régions environnantes. Une telle politique implique de développer les outils de suivi longitudinal des élèves selon l'origine sociale au niveau national.

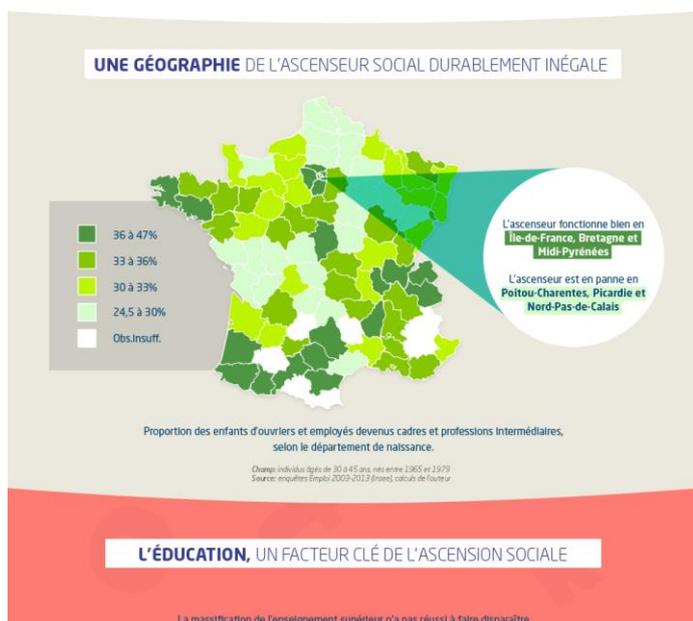
Voir la note : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/geographie-de-lascension-sociale>



### LA GÉOGRAPHIE DE L'ASCENSION SOCIALE

Si les chances d'ascension sociale augmentent depuis 30 ans, celles-ci varient du simple ou double selon le département de naissance

*Nous vous rappelons que dans l'intranet du site fédéral, vous pouvez retrouver toutes les informations importantes et les textes promulgués par l'EN.*



### Vivre avec la Covid-19

Ce sont les vacances et pourtant, il faut continuer à vous protéger et à protéger les autres. Distanciation physique, lavage des mains, gel hydroalcoolique, port du masque dans les lieux confinés restent les règles à suivre pour faire barrière au virus.

La Fédération continuera à vous informer notamment sur les protocoles sanitaires à mettre en place à la rentrée de septembre dans les écoles. La prochaine Lettre sortira début septembre.

Bonnes vacances, prenez soin de vous.

## L'association e-Enfance et Yubo innovent pour soutenir les jeunes victimes de harcèlement en ligne

La plateforme sociale française Yubo et l'Association e-Enfance nouent un partenariat inédit afin d'accompagner les jeunes victimes de harcèlement ou en détresse psychologique. Pour la première fois sur une plateforme sociale, les utilisateurs signalant toute forme de harcèlement ou un comportement suicidaire se verront proposer une mise en relation directement depuis l'application Yubo avec un membre du service Net Ecoute (la ligne d'appel gratuite, confidentielle et anonyme) qui l'accompagnera au mieux, à travers un chat ou un appel au numéro vert.

*Gratuit, anonyme et confidentiel, NET ECOUTE est le numéro vert national spécialisé dans la protection des mineurs sur Internet et toutes les problématiques auxquelles font face les jeunes dans leurs pratiques numériques. Géré par l'Association e-Enfance (Protection de l'Enfance sur Internet depuis 2005, reconnue d'utilité publique), il aide les adolescents, les parents et les professionnels par des conseils pratiques et une assistance psychologique, technique et juridique, du lundi au samedi de 9 heures à 20 heures.*

[https://www.megazap.fr/L-association-e-Enfance-et-Yubo-innovent-pour-soutenir-les-jeunes-victimes-de-harcèlement-en-ligne\\_a6303.html](https://www.megazap.fr/L-association-e-Enfance-et-Yubo-innovent-pour-soutenir-les-jeunes-victimes-de-harcèlement-en-ligne_a6303.html)

## UNE ANNÉE D'ACTION DU DÉFENSEUR DES DROITS

Chaque année, le Défenseur des droits rend compte de son action dans les cinq missions qui lui sont dévolues : défense des droits des usagers des services publics, défense et promotion des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité, respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité, orientation et protection des lanceurs d'alerte.

Vous trouvez dans le rapport d'activité de l'année 2019 un état des travaux de cette année particulière.

### Voici une année en chiffres :

#### Une équipe au service des droits et des libertés :

226 agents, 510 délégués présents sur l'ensemble du territoire, 874 points d'accueil en métropole et Outre-mer, 3 collèges consultatifs composés de 22 personnalités qualifiées, 9 comités de dialogue avec la société civile.

#### Plus de 151 000 demandes d'interventions ou de conseils :

103 066 dossiers de réclamations, 48 183 appels aux plateformes téléphoniques de l'institution, plus de 60 000 enfants rencontrés par nos 100 Jeunes ambassadeurs des droits en service civique,

80% de règlements amiables engagés aboutissent favorablement, 77% des dossiers sont reçus par les délégués régionaux.

#### Des réclamations en hausse :

+ 40,3% d'augmentation des réclamations depuis 2014

+ 78,4% en relation avec les services publics

+ 21% pour la défense des droits de l'enfant

+ 20,1% pour la lutte contre les discriminations

+ 178,8% pour la déontologie de la sécurité

Consulter le rapport 2019 :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/dossier-de-presse/2020/06/rapport-annuel-dactivite-2019>



## Agir pour l'école : nouvelle levée de boucliers

Les principaux syndicats enseignants, ainsi que les mouvements pédagogiques et d'éducation populaire appellent les élus à "bien se renseigner" avant de valider le projet d'"**Agir pour l'école**" dans le cadre des "Vacances apprenantes". Ils appellent également les enseignants à "résister aux pressions" exercées par cette association "ou par l'institution elle-même".

En effet, selon les signataires, les services de l'Éducation nationale, "dans plusieurs endroits (dont le Nord et le Pas-de-Calais)" font "la promotion" d'Agir pour l'école auprès des municipalités auxquelles l'association "tente de présenter son opération '**un été pour préparer le CP**' comme la solution miracle, 'au chevet' des futurs élèves de CP de certains quartiers populaires". Les organisations "dénoncent avec force ces pratiques contraires à la déontologie et aux valeurs du service public"

Les signataires dénoncent "des apprentissages appauvris", "la focalisation de l'enseignement de la lecture sur la seule dimension phonologique, l'entraînement mécanique à l'oralisation de syllabes et pseudo-mots coupé de tout objectif de compréhension, la mise en oeuvre de protocoles techniques sans lien avec la culture écrite".

Les signataires : CGT Educ'action, UNSA, SGEN-CFDT, SNUIPP et SNPI-FSU, SUD-Education, CEMEA, CRAP, GFEN, ICEM, JPA, Ligue de l'enseignement et FCPE.

## Proposition de loi créant la fonction de directeur d'école

La proposition de loi créant la fonction de directeur d'école, présentée par Cécile Rilhac et "les membres du groupe La République en Marche et apparentés" a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 24 juin.

Suite aux amendements voici les mentions principales :

**Le directeur** d'école maternelle, élémentaire ou primaire est **déléataire de l'autorité académique** habilité à prendre des initiatives et des décisions en lien avec ses missions définies par le référentiel métier des directeurs d'école sans être le supérieur hiérarchique de ses collègues. Il dispose d'un **emploi de fonction** dont il est titulaire sans obligation de mobilité et sans durée déterminée.

Le directeur d'école bénéficie d'une **indemnité** de direction spécifique. Il est nommé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN), sur une **liste d'aptitude** réservée aux seuls professeurs des écoles.

Le directeur d'école propose à l'inspecteur de l'Éducation nationale, après consultation du conseil des maîtres, des actions de **formation** spécifiques à son école

Dans les écoles de 8 classes et plus, le directeur n'est pas **chargé de classe** (cette disposition n'empêche pas que, dans certaines villes comme Paris, le nombre soit inférieur). Une offre de **formation** dédiée aux directeurs d'école leur est proposée tout au long de leur carrière. Le directeur d'école dispose des **outils numériques** nécessaires à sa fonction.

Lorsque la taille ou les spécificités de l'école le justifient, l'État et les communes ou leurs groupements peuvent, dans le cadre de leurs compétences respectives, mettre à la disposition des directeurs d'école les moyens permettant de garantir **l'assistance administrative et matérielle** de ces derniers.

Un décret fixe les **responsabilités** des directeurs d'école maternelle, élémentaire ou primaire ainsi que les modalités d'**évaluation** spécifique de la fonction.

Un **référent** direction d'école est créé dans chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).  
Affaire à suivre. *En savoir plus :*

<http://www.touteduc.fr/fr/abonnes/article/id-17673-loi-creant-la-fonction-de-directeur-d-ecole-precisions-et-annonces>

<http://www.touteduc.fr/fr/abonnes/article/id-17675-la-proposition-de-loi-creant-la-fonction-de-directeur-d-ecole-adoptee-en-1ere-lecture-par-les-deputes>



## Un petit rappel concernant la Santé à l'école primaire

Pour être scolarisé, l'enfant doit obligatoirement être vacciné. Pendant sa scolarité, il subira un bilan de santé et participera à des actions de prévention et d'éducation à la santé.

### Vaccinations obligatoires :

-Enfant né avant 2018 : Diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP)  
-Enfant né après 2018 : Diphtérie, tétanos, poliomyélite, Coqueluche, rougeole, oreillons et rubéole,  
Haemophilus influenzae type B, pneumocoque, Hépatite B, méningocoque (séro groupe C).

### Visite médicale

-Une visite médicale obligatoire au cours de la sixième année de l'enfant, en présence d'un parent si possible. (Rentrée 2020 : 3/4ans)

### Absence pour maladies

-L'absence de l'enfant pour maladie doit être signalée le plus rapidement possible à l'établissement scolaire.

En cas de maladie contagieuse, celle-ci doit être signifiée et un certificat médical devra être fourni au retour de l'enfant.

### Enfant atteint d'une maladie chronique ou de handicap

-Les médicaments et les matériels prescrits doivent être disponibles à l'infirmerie. (Ou éventuellement dans la trousse de secours de l'enfant)

-La famille peut aussi demander la mise en place d'un PAI pour une prise en charge particulière.

### Cas d'urgence

-En cas d'urgence, l'école peut envoyer un enfant malade ou blessé à l'hôpital après avis du SAMU, prévenant obligatoirement la famille.

### Actions de prévention et d'éducation à la santé

-L'école doit éduquer l'enfant à la santé, indépendamment de la famille, notamment dans l'éducation nutritionnelle et la lutte contre l'obésité.

Ainsi les distributeurs automatiques de boissons et produits alimentaires payants sont interdits dans les établissements scolaires.

### Patrick Berthe

DDEN du Morbihan, Ancien médecin



“

Les écoles doivent rester  
l'asile inviolable  
où les querelles des hommes  
ne pénètrent pas

Jean Zay

## Numérique : vers des "états généraux"

Le ministère de l'Éducation nationale annonce des États généraux du numérique pour l'éducation qui tireront "tous les enseignements de la crise sanitaire" de façon à valoriser les réussites et renforcer la stratégie numérique éducative". Dès le 26 juin est ouverte une "plateforme participative" <https://etats-generaux-du-numerique.education.gouv.fr/>.

L'administration encourage en effet "l'ensemble des acteurs concernés, au national comme à l'international, à apporter leurs contributions, faire part de leurs retours d'expériences et exprimer leurs attentes et visions. Il s'agit de repérer les innovations et les pratiques inspirantes, d'analyser leur potentiel de dissémination ou de généralisation, d'anticiper les réorientations ou l'accélération de chantiers en cours, de recueillir les contributions, avis, propositions de l'ensemble des membres de la communauté éducative."

Le ministère annonce des "états généraux territorialisés" et des États généraux nationaux, organisés à Poitiers les 4 et 5 novembre 2020. A noter que le CSEN n'est pas cité. Le Conseil scientifique de l'Éducation nationale avait pourtant esquissé un ordre du jour pour des assises du numérique qui ne semble pas avoir été repris. Ci-dessous :

[https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user\\_upload/Projets/conseil\\_scientifique\\_education\\_nationale/Ressources\\_pedagogiques/Recommandations\\_pedagogiques\\_CSEN\\_.pdf](https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/Ressources_pedagogiques/Recommandations_pedagogiques_CSEN_.pdf)



Tableau 2

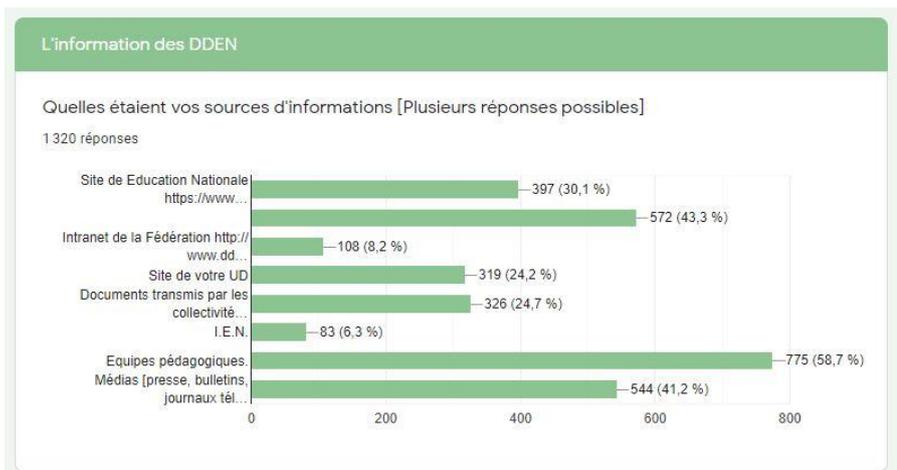


Tableau 3

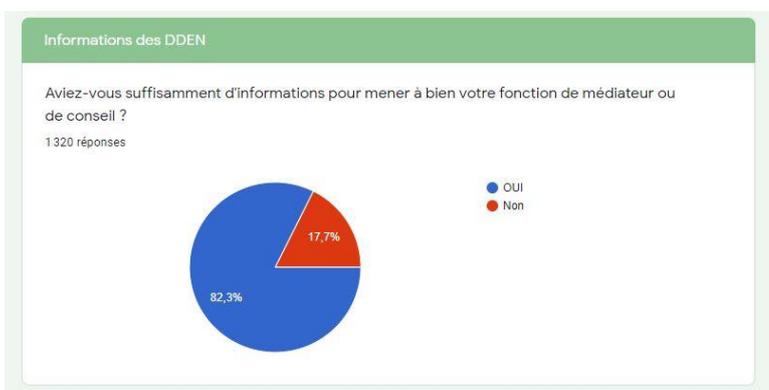
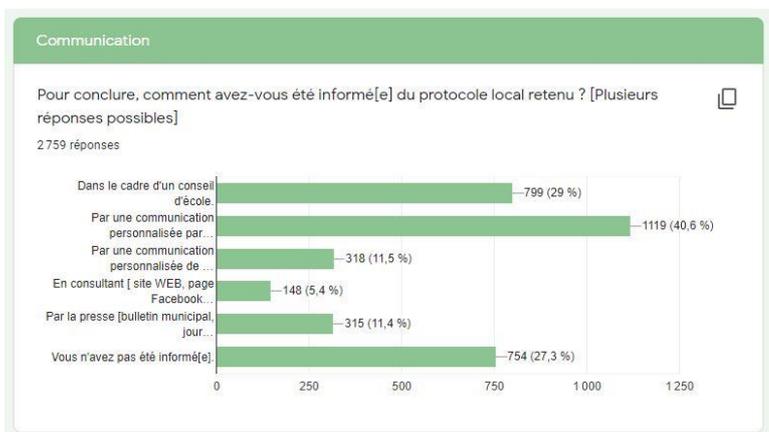


Tableau 4



**Vos commentaires : En quelques mots... 1 749 réponses [extraits]**

*Protocole sanitaire co-construit au cours d'une réunion faisant office de conseil d'école.  
En un mot : les différents acteurs n'ont pas toujours le réflexe d'impliquer le DDEN, il serait utile que cette démarche soit initiée par l'IEN lui-même (puisqu'il semble coordonner la gestion de crise).*

*J'ai été présent, de ma propre initiative, à l'ouverture des classes où j'ai découvert l'organisation.*

*Malgré mes sollicitations auprès de la communauté de communes chargée des affaires scolaires et auprès de l'école, je n'ai eu aucune demande de participation, juste l'information de la mise en place du retour à l'école.*

*En qualité de DDEN j'ai surtout un rôle de témoin auprès des directeurs d'école.*

Les deux conseils d'école prévus en mars et juin n'ont pas eu lieu. Un conseil extraordinaire pré-déconfinement a été organisé en effectifs restreints avec une pré-consultation du DDEN.

J'arrive sur l'école et j'ai le sentiment que le DDEN a été oublié dans toutes les communications qui ont eu lieu pendant le confinement. Ni la Directrice, ni la mairie ne m'ont tenu informé. Il semble que la directrice ait été dépassée par les mesures à prendre souvent dans l'urgence en liaison avec la Mairie. J'ai appris les mesures prises dans l'école a posteriori lors du dernier conseil d'école.

Cette épreuve apporte encore une fois l'expérience de la méconnaissance, pour ne pas écrire de l'inutilité du DDEN, de la part de l'IEN et de la mairie. Le poids du DDEN est dérisoire, son apport ignoré et non sollicité. Cependant, je pense avoir été utile auprès des directeurs, qui ont échangé avec moi aux moments stratégiques, et c'est moi (grâce à la FDDEN) qui leur ai communiqué le protocole de déconfinement avant l'IA.

Ayant manifesté très vite mon souhait d'être associée à l'organisation de cette rentrée post-covid j'ai apprécié les échanges fréquents et constructifs entre toutes les parties concernées (mairie, directrice, représentant des parents, DDEN, employés communaux en charge de la cantine et de la garderie périscolaire).

### Vos suggestions pour une meilleure communication dans ces circonstances particulières. 175 réponses [extraits]

Demander formellement aux IEN à ce que les DDEN soient informés (voire consultés) des mesures prises, au moins en même temps que les parents d'élèves mais idéalement en amont (sans cette information en amont il est impossible au DDEN de faire des suggestions applicables dans une gestion de crise où on ne peut se permettre de changer d'organisation sans cesse, en particulier après avoir informé les parents le plus souvent inquiets).

Je souhaiterais être informée par l'IEN et la mairie des choses concernant l'école dont je suis DDEN. Je me suis sentie parfaitement inutile

Les protocoles mis en place dans les écoles relèvent de fait de la compétence du Conseil d'École, au moins pour information, échanges et validation.

Il devrait y avoir obligation d'inviter le DDEN à participer aux différentes réunions avec l'IEN ou la Commune ou interne à l'école

Revaloriser "l'image" du DDEN. Information directe des DDEN par l'éducation nationale.

Aucune information émanant de l'Éducation Nationale alors que nous sommes nommés par l'E.N. pour veiller justement aux problèmes de sécurité dans les écoles.

Le DDEN devrait être destinataire des mails d'information envoyés aux collègues, parents, mairie. Cela lui permettrait de remplir son rôle correctement sans avoir l'impression d'être insistant.

Christian Vignaud, conseiller fédéral.

#### Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

#### Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

#### Mise en page

réactionnelle :

Bernard RACANIERE

